



# T'es malade, tu payes

La direction veut qu'on perde de l'argent en plus de perdre la santé. C'est le but du projet d'accord concernant la couverture maladie, dont la deuxième réunion de négociation a eu lieu ce vendredi. Une autre trouvaille dans la course effrénée à la recherche d'économies, avec une démarche « à court terme », a reconnu le DRH, qui a dévoilé le « projet global » qu'il entend imposer.

Ce projet comprend l'instauration d'un à trois jours de carence sur vingt-quatre mois, en fonction du nombre d'arrêts maladie. Ainsi que la participation des salariés au financement, via une cotisation à un organisme de prévoyance, a priori à 50/50 entre la direction et les employés, et en fonction du barème de la Sécurité sociale. Cette cotisation irait de 78,30 euros à 255 euros par an, pour un salaire brut allant de 2 000 à 4 000 euros. Pour chacun de ces dispositifs, le salarié est perdant tandis que l'entreprise gagnerait, selon Arnaud Delannoy, 200 000 à 350 000 par an.

Aucun de nos syndicats ne peut accepter le principe d'une carence, contraire à quasiment toutes les conventions collectives appliquées dans l'entreprise.

Pour ce qui est de la cotisation, nous n'avons aucune certitude sur les garanties réelles fournies par l'organisme de prévoyance. Il est donc impossible de signer un tel projet d'accord. Nous attendons la contre-proposition que le DRH doit formuler « au plus vite ».

Les vraies économies ne devraient-elles pas être réalisées dans une politique de prévention des arrêts maladie (en nette augmentation de 2012 à 2013, selon Arnaud Delannoy lui-même) et une vraie prise en compte des risques pesant sur la santé ?

## Commission de suivi

- Vous l'avez lu ce matin, la direction de *La Voix du Nord*, dans un communiqué diffusé sur l'intranet, regrette que l'intersyndicale n'ait pas participé à la réunion de mercredi après-midi. La direction a d'ailleurs curieusement omis de préciser qu'il s'agissait d'une commission de suivi. En ce qui nous concerne, tant que l'accord sur la nouvelle organisation de la rédaction ne sera pas respecté, tant que la direction remplacera les titulaires quittant l'entreprise par des CDD, la commission de suivi n'aura plus de raison d'être.

Notre position est identique à celle que nous avons tenue le 20 septembre, date prévue d'une précédente commission de suivi, à laquelle nous n'étions pas allés pour les mêmes raisons. Le seul changement intervenu entre-temps, c'est le nombre de CDD longue durée qui s'est encore accru, au point de se rapprocher désormais de la vingtaine.

Et puis après tout, il ne s'agissait pas d'une commission de suivi : la direction n'avait invité que les délégués syndicaux de la rédaction, pas les autres, contrairement à ses obligations.